



## ARRETE RELATIF A LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE MIXTE DEPARTEMENTALE DU TARN

### Arrêté modificatif n°1

Pour le Recteur  
et par délégation

**Le directeur académique des services de l'éducation nationale du Tarn**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 914-4 ; R914-5, R. 914-6 ; R. 914-10-1 et R. 914-10-2 ;

Vu le décret n°2018-235 du 30 mars 2018 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs des maîtres des établissements d'enseignement privé sous contrat ;

Vu le décret du 3 août 2018 nommant Monsieur Jérôme BOURNE BRANCHU, directeur académique des services de l'éducation nationale du Tarn ;

Vu l'arrêté du 28 février 2018 fixant la date de constatation des effectifs déterminant le nombre de sièges des représentants des maîtres aux commissions consultatives mixtes des établissements d'enseignement privés sous contrat au 06 avril 2018 ;

**Vu l'arrêté du 17 mai 2018 fixant le nombre de membres de la commission consultative mixte départementale du Tarn**

**Vu l'arrêté du 17 mai 2018 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein de la commission consultative mixte départementale du Tarn**

Vu l'arrêté du 14 septembre 2018 relatif aux représentants des chefs d'établissement d'enseignement privé sous contrat.

Vu le procès-verbal du dépouillement des scrutins organisés le 06 décembre 2018, pour le renouvellement des représentants des maîtres à la commission consultative mixte départementale du Tarn.

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à la composition de la commission consultative mixte départementale du Tarn,

## ARRETE

### Article 1 :

Sont nommés membres de la commission consultative mixte départementale du Tarn les représentants de l'administration et les représentants du personnel dont les noms suivent :



2/3

**Président :**

Monsieur Jérôme BOURNE-BRANCHU  
Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education  
Nationale du Tarn

**Membres :**

**1 – Représentants de l'Administration**

**1-1 Titulaires**

Madame Delphine ROCHETTE – secrétaire générale  
Monsieur Olivier VEILLAT – IEN - adjoint à l'IA-DASEN  
Madame Anne EBERWEIN – IEN de la circonscription d'Albi

**1-2 Suppléants**

Madame Stéphanie MASTAIN – AAE – chef de la DRH  
Madame Christine COMBES SEZILLE – IEN de la circonscription de Gaillac  
Monsieur Frédéric BRABET – IEN de la circonscription de Lavaur

**2. - Représentants des maîtres contractuels ou agréés de l'enseignement  
primaire privé et des maîtres agréés des classes spécialisées sous contrat  
accueillant des enfants et adolescents handicapés :**

**2-1 Titulaires**

Madame Isabelle TRAMONTI, Ecole privée la Colombière – SAIX – SPELC  
Madame Julie SABLAYROLLES-FARENC, Ecole privée St Jean St Louis - CASTRES  
- SPELC  
Madame Fabienne HERAL, Ecole privée St Dominique – LABRUGUIERE- CFDT

**2-2 Suppléants**

Madame Catherine CONDAT, Ecole privée St Charles Jeanne d'Arc – St SULPICE –  
SPELC  
Madame Elisabeth PECHEUR, Ecole privée Ste Marie St Joseph – St AMANT SOULT  
– SPELC  
Madame Alix FABRE, Ecole privée Notre Dame St Jean – MAZAMET- CFDT

**3 – Représentants des directeurs d'établissement du 1<sup>er</sup> degré privé sous  
contrat**

**3-1 Titulaires**

Madame Carole BONHOUVRIER, Ecole privée Sacré Cœur – LISLE SUR TARN –  
SPELC



3/3

Monsieur Joël SIMON, Ecole privée Notre Dame St Jean – MAZAMET – SYNADEC-SNCEEL

Madame Catherine SOULIE, Ecole privée Ste Croix – LAVAUUR – SYNADEC-SNCEEL

### **3-2 Suppléants**

Madame Carine ADE, Ecole privée St Georges – ST JUERY – SPELC

Madame Marie-Noëlle FOURES, Ecole Privée Notre Dame St Jean - MAZAMET - SYNADEC-SNCEEL

Monsieur Alexandre LAGARRIGUE, Ecole Privée St Joseph – ALBI – SYNADEC-SNCEEL

### **Article 2 :**

Le présent arrêté rentre en vigueur à compter du 1er décembre 2019.

Les autres dispositions de l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à la composition de la commission consultative mixte départementale du Tarn demeurent inchangées

### **Article 3 :**

La secrétaire générale de la DSDEN du Tarn est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Albi, le 3 mars 2020

Le directeur académique des services  
de l'éducation nationale du Tarn

Jérôme BOURNE-BRANCHU